

FOISCHES

Info

BULLETIN D'INFORMATION du CONSEIL MUNICIPAL - Février 2014 - N° 9



Vœux du maire

C'est au nom du conseil municipal que M. Debowski a présenté ses vœux en lieu et place de M. Saxe, trop ému pour prendre la parole.



C'est en retraçant la longue carrière de M. Saxe que le 1^{er} adjoint a débuté son discours.

Il fut élu conseiller en 1953 puis Adjoint au maire de 1977 à 1983, pour prendre la place de maire. Maintenant, il a décidé de ne pas briguer un 6^e mandat de Maire. M. Saxe aura passé 57 ans au service de la commune.

Pour terminer, M. Debowski a fait un rapide bilan des travaux réalisés dans la commune en 2013 et il a invité tout le monde à prendre le verre de l'amitié.

11 novembre 2013

Repas des anciens

Le 8 décembre dernier, pour sa 2^e édition, le CCAS de la commune avait convié les anciens du village autour d'un repas concocté par M. Lelong, traiteur à Givet. Un musicien, « le voyageur solitaire », a animé avec brio cette agréable après-midi dansante. Les têtes « blondes » s'en sont données à cœur joie et ont beaucoup apprécié cette journée.



Une délégation du Conseil Municipal a procédé au dépôt d'une gerbe au monument aux morts. Cette cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur servi à la salle polyvalente.

Infos Pratiques

Mairie de Foisches

Tél. : 03 24 42 07 03 - Fax: 03 24 42 22 34
mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Le mardi de 18h00 à 20h00
Le vendredi de 18h30 à 19h30

Soirée Halloween

Près de 120 personnes ont participé à la soirée masquée avec en prime un repas lasagnes à 6 €, confectionné par Joseph, membre du Comité des Fêtes. Après la remise des prix du concours de déguisements, la soirée dansante a commencé animée par DJ Patrick.



Repas du nouvel an

C'est avec un buffet froid, trou normand et un plat chaud, suivi du fromage et du dessert que le passage à la nouvelle année s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur à la Salle polyvalente. Cette soirée s'est achevée au petit matin avec la traditionnelle soupe à l'oignon.

Le Comité des Fêtes tient à s'excuser auprès des personnes qu'elle a dû refuser, le nombre de personnes pouvant être accueilli étant limité par les règlements de sécurité.



Galette des rois

Le dimanche 19 janvier, c'est plus ou moins 70 personnes qui ont dégusté la traditionnelle galette des rois offerte par le Comité des Fêtes.



Les TRAVAUX

Cantine

La cantine de l'école de Foisches s'est installée dans la salle accolée à la périscolaire, après la réalisation de quelques travaux obligatoires : pose d'un évier et d'un lave-mains, de façon à répondre à la législation en cours.

Ces travaux ont permis de ne plus utiliser la salle polyvalente, et de faire des économies de chauffage.



Chauffages supplémentaires

Quand les températures sont très basses, la température dans la salle polyvalente était quelques fois assez juste.

Pour pallier à cet inconvénient, la commune, soucieuse du bien-être de ses habitants, a fait installer un chauffage supplémentaire.

En même temps on a ajouté un chauffage radian à l'église.



Pose de « ventouses » sur le réseau d'eau

Chaque fois qu'il y avait des fermetures du réseau d'eau, il y avait quelques petits désagréments au moment de la remise en fonctionnement et en particulier des quantités d'air dans les tuyaux et des baisses de pression.

La Commune, avec le Syndicat d'eau (SIDE), fera poser des « ventouses » à différents emplacements du réseau. Nous espérons que ce nouveau dispositif sera efficace !

Élagage des tilleuls

Suite aux différentes tempêtes, les tilleuls de la place avaient quelques grosses branches de cassées et qui créaient un danger pour les enfants qui jouent souvent à cet endroit.

La commune a fait procéder à un élagage par une entreprise spécialisée.



NOTRE COMMUNE

Animation Parc Naturel Régional



Le jeudi 10 octobre après-midi, Marie Moreau, animatrice au CLIP de Moraypré est venue présenter le Parc Naturel Régional (PNR). Elle a fait découvrir les oiseaux aux élèves à travers différents ateliers.

Le vendredi 15 novembre après-midi, cette découverte s'est poursuivie par une sortie dans le village et au bois Le Duc. De retour en classe, les élèves ont également fabriqué des boules de graisse et céréales servant de nourriture et des nichoirs. Ces animations ont été très instructives et appréciées.

Le jeudi 13 février, les enfants, pour conclure ce thème sur les oiseaux, passeront une journée complète au CLIP de Moraypré à Haybes.



Ambassadrice du tri

Intervention du jeudi 7 novembre après-midi.



C'est avec un extrait de l'émission de télévision « C'est pas sorcier » traitant de la valorisation des déchets et un diaporama que les ambassadrices du tri

ont expliqué aux enfants à quoi sert le sac jaune, le bac à verre. Où tout cela va-t-il, qu'en fait-on et que deviennent-ils? La séance s'est terminée par un jeu créé par les ambassadrices.



Visite du Père Noël à l'école

Comme chaque année le père Noël a fait un détour par l'école de Foisches. Après avoir garé



ses rennes sur le toit, il s'est faufilé par la cheminée pour atterrir dans la classe avec la hotte remplie de cadeaux et de bonbons.

Pour le remercier les élèves ont entonné une chanson.



Arbre de Noël

Le 22 décembre dernier a eu lieu le spectacle de l'école de Foisches. C'est avec des chants de Noël et des danses sur la musique de Mickael Jackson, que Madame Haussard (institutrice du village) et les élèves ont commencé leur prestation.



M^{me} Robinet (professeur d'anglais) et les enfants ont présenté des chants dans la langue de Shakespeare.



La journée s'est achevée par un spectacle pour les enfants, et une soirée « li crochon » avec une animation dansante, offert gracieusement, par le Comité des fêtes, aux habitants de la commune et au prix de 3 € pour les extérieurs au village.

Messe de Noël

Le 10 décembre, l'Abbé Fleury est venu célébrer la messe de Noël. Après avoir déposé leur bougie, signe d'espérance, auprès de la crèche, les enfants ont animé l'office par des chants et la lecture d'un conte.



Compte rendu du conseil municipal 2013

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE

2013/202 - FOURNITURE ET POSE DE FERME-PORTES À LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise LAURENT, relatif à la fourniture et à la pose de cinq ferme-portes à la salle polyvalente et ce pour un montant TTC de 2753,01 €.

2013/203 - FOURNITURE ET POSE DE SERRURES ANTI-PANIQUE 3 POINTS À LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise LAURENT, relatif à la fourniture et à la pose de cinq crémones anti-panique 3 points à la salle polyvalente et ce pour un montant TTC de 2785,13 €.

2013/204 - TAILLE DE DEUX TILLEULS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention de Monsieur SAXE, retient le devis de Monsieur Nicolas BART, arboriste, relatif à la taille de deux tilleuls et ce pour un montant TTC de 956,80 €.

2013/205 - PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE POUR TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX TELECOM RUE DE CHARLEMONT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de participer financièrement aux travaux de renforcement des réseaux Télécom rue de Charlemont et ce pour un montant de 5215,37 € à régler à la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (FDEA).

2013/206 - FOURNITURE DE COMPOST

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de la société ARCAVI, relatif à la fourniture de compost au départ du site d'ETEIGNIERES et ce pour un prix unitaire du compost à 3,29 HT/tonne. Un encart paraîtra dans le bulletin municipal afin d'informer les habitants de sa mise à disposition ainsi que l'explication du fonctionnement.

2013/207 - TRANSPORT DU COMPOST

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de la société VEOLIA PROPRETÉ, relatif au transport du compost d'ETEIGNIERES à FOISCHES, et ce pour un montant de 135 € HT.

2013/208 - ÉQUIPEMENT D'UN ÉVIER ET LAVE-MAINS SALLE DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise CABUT Denis, relatif à la fourniture et à la pose d'un évier et d'un lave-mains dans une des salles des associations utilisée dans le cadre du périscolaire. Le montant TTC s'élève à 1412,45 €.

2013/209 - PRISE EN CHARGE COMMUNALE D'UNE PARTIE DU PRIX DU REPAS SERVI À LA CANTINE PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de prendre en charge une partie du prix du repas servi à la cantine et ce dans le cadre du périscolaire. Le prix du repas est de 4,50 €. Il sera demandé aux parents la somme de 2 € et la commune prendra à sa charge la différence, soit: 2,50 €.

2013/210 - CONTRAT CDD EMPLOYE COMMUNAL

Le contrat en CDD de Monsieur Brice LAURENT s'achève au 30 novembre 2013. Faut-il procéder au renouvellement du contrat précité ? La question est débattue par les membres du Conseil Municipal. Ceux-ci sont en désaccord sur le choix à faire. Certains préconisent d'emblée la solution de l'embauche

et d'autres ne sont pas dans l'immédiat favorables à cette idée mais souhaiteraient pour le moment retenir la solution du renouvellement du contrat précité.

Monsieur JOUNIAUX pense qu'il faut attendre la pérennité des finances communales avant de créer une nouvelle embauche dans l'immédiat.

Monsieur DEBOWSKI, quant à lui, précise que si l'avenant du contrat de fortagage des carrières est signé avant les prochaines élections municipales, il ne verrait pas d'inconvénient à l'embauche immédiate de l'agent. Suite au débat, le Conseil Municipal, décide de passer au vote.

2013/211 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2° CLASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour de M^{me} LANNOY, MM. BAYARD, HAUSSARD, NEGRI, SIMON Michel, SIMON Bernard, DUTHOIT, à 1 abstention de M. SAXE et à 3 voix contre de MM JOUNIAUX, DEBOWSKI, DUBOIS, qui optaient, quant à eux, pour la solution du renouvellement du contrat en CDD, décide:

- De créer pour les besoins du service un poste permanent à temps complet, 35/35° d'adjoint technique territorial de 2° classe, échelon 1, indice brut 298, indice majoré 309 et ce à compter du 1^{er} décembre 2013.

- De dégager les crédits correspondants.

Il charge le Maire de procéder au recrutement d'un agent sur cet emploi.

2013/212 - RENOUELEMENT STANDARD TÉLÉPHONIQUE DE LA MAIRIE ET FORFAIT ORANGE OPEN PRO PARTAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre commerciale d'ORANGE BUSINESS SERVICES, relatif au renouvellement du standard téléphonique de la Mairie ainsi que le forfait Orange Open Pro partagé. L'offre à la vente du matériel est retenue. Le total du matériel et services d'installation s'élèvera à 2587,03 € HT soit 3094,09 € TTC.

La maintenance annuelle s'élèvera à 152,00 € HT soit 181,79 € TTC. L'abonnement mensuel HT pour le forfait Orange Open Pro Partagé s'élèvera à 110,10 € HT soit 131,67 € TTC.

AIDE FINANCIÈRE POUR FOURNITURE D'ÉLECTROMÉNAGER À LA FAMILLE BERTIN

Les Membres du C.C.A.S., après en avoir délibéré, unanimement, décident de venir en aide à la famille BERTIN suite à l'incendie de leur habitation et ce par la fourniture d'électroménager.

La facture s'élevant à 980,88 € TTC sera réglée intégralement sur le budget du CCAS.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE

2013/213 - PANNEAU ÉLECTRONIQUE D'INFORMATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix pour de Madame LANNOY, Messieurs DEBOWSKI, BAYARD, NEGRI, JOUNIAUX et à 5 voix contre de Messieurs SAXE, DUBOIS, Bernard SIMON, Michel SIMON, DUTHOIT, a débattu sur le projet d'installation d'un panneau électronique d'information. La voix du Maire étant majoritaire, (5 voix pour et 5 voix contre dont la voix du Maire), le conseil ne peut par conséquent donner son aval pour l'installation d'un panneau dans le village. Les deux devis présentés émanaient des sociétés LUMIPLAN et A.C.E CONSTRUCTEUR.

2013/214 - VENTE PARCELLES TERRAINS À BÂTIR LOTISSEMENT LES COUTURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour de Madame LANNOY, Messieurs Bernard SIMON, Michel SIMON, DEBOWSKI, SAXE, DUBOIS, à 3 abstentions de Messieurs DUTHOIT, JOUNIAUX, NEGRI et à 1 voix contre de Monsieur BAYARD, décide de mettre en vente

les parcelles de terrains à bâtir du nouveau lotissement Les Coutures.

Le Conseil Municipal décide qu'à l'achat du terrain, les acquéreurs auront 3 ans pour construire leur habitation. La vente des parcelles ne sera pas assujettie à la TVA. Le prix d'acquisition de celles-ci sera de 8 € le mètre carré. LE LOT n° 1 (ou parcelle n° 1) cadastré Section A n° 204 pour une contenance de 1393 m² est attribué à Monsieur Jean-Charles SIMON et Mademoiselle Emmanuelle LANNOY.

LE LOT n° 5 (ou parcelle n° 5) cadastré Section A n° 208 pour une contenance de 1240 m² est attribué à Monsieur et Madame Michel SIMON.

2013/215 - REMBOURSEMENT AGENCE MMA ASSURANCES POUR KMS NON PARCOURUS DU CITROËN BERLINGO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval pour l'encaissement d'un chèque d'un montant de 128 € émanant des assurances MMA de l'agence CASTELLO. Ce remboursement correspond aux km non parcourus et par conséquent inférieurs au forfait choisi dans le contrat d'assurance du véhicule communal Citroën Berlingo.

2013/216 - TRAITEMENT CONTRE LES RONGEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour de Madame LANNOY, Messieurs SAXE, DEBOWSKI, Michel SIMON, Bernard SIMON, NEGRI, BAYARD, DUBOIS et à 2 abstentions de Messieurs DUTHOIT, JOUNIAUX, retient le devis de la Société SANEXCO relatif au traitement contre les rongeurs, pour un montant HT/an de 411 € soit un total TTC/an de 491,56 €.

2013/217 - RÉNOVATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE

Monsieur DEBOWSKI informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la rénovation intérieure de l'église. Un premier devis de l'entreprise LAURENT est présenté et s'élève à un montant HT de 13 799,17 € soit un montant TTC de 16 503,81 €.

Deux autres devis seront présentés lors d'un prochain conseil et ce afin de les comparer avec le premier précité.

2013/218 VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avant-projet des rythmes scolaires établi par le Centre Social Le Lien du Viroquois pour l'année 2014.

Le budget d'activités prévisionnel pour l'année précitée relatif au Périscolaire et aux rythmes scolaires s'élèvera à 17807 €. La commune retouchera de l'État 10200 €.

Dans le cadre du périscolaire, le Conseil Municipal souhaiterait faire suivre une formation pour l'obtention du BAFA à M^{elle} CHABOTIER ainsi qu'à Madame SIMON. Ces stages seront réglés par la commune.

2013/219 DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE PAR MAÎTRE ANTONY DANS L'AFFAIRE QUI L'OPPOSE À MONSIEUR LAURENT JEAN-NOËL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour de Messieurs SAXE, DEBOWSKI, Michel SIMON, Bernard SIMON, NEGRI, BAYARD et 4 abstentions de Madame LANNOY, Messieurs DUTHOIT, DUBOIS, JOUNIAUX, décide de choisir Maître ANTONY, avocat à GIVET, afin de défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur Jean-Noël LAURENT.

2013/220 - REMPLACEMENT VOLETS MAIRIE

Le Maire présente un devis de Monsieur HESBOIS s'élevant à 23 286,12 € pour la fabrication de volets pour la Mairie. Le Conseil Municipal refuse de nouveau de débattre sur ce devis présenté. Au-delà d'un montant de 15 000 €, il faut obligatoirement procéder à une mise à concurrence. Ce point de l'ordre du jour est de nouveau mis en suspens.